

CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil national du numérique lance une concertation sur les enjeux relatifs au fichier TES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Contact presse

Yann Bonnet
Secrétaire général
presse@cnnumerique.fr
01 53 44 21 27

www.cnnumerique.fr
[@cnnum](https://twitter.com/cnnum)

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante. Ses membres ont été nommés par un décret du Président de la République du 8 février 2016.

Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

PARIS — À la suite de la publication du décret n°2016-1460 prévoyant l'instauration d'un nouveau fichier des "titres électroniques sécurisés" (TES), le CNNum lance une concertation en ligne sur les enjeux et les risques relatifs à ce fichier.

Le Gouvernement a fait part de son intention d'organiser un débat parlementaire sans vote à ce sujet. Le CNNum prend acte de cette initiative et considère donc comme utile de la compléter par une concertation ouverte. Le projet mêlant enjeux techniques et juridiques, le débat doit nécessairement porter sur ces deux aspects. C'est le rôle du Conseil d'être le lieu de cet éclairage au travers de ses consultations. C'est ce qu'il a fait en amont de la loi numérique, mais aussi du programme en cours de transformation numérique des universités, par exemple.

Cette concertation, prévue pour durer 10 jours, aura notamment pour objectif de nourrir un avis du CNNum, qui sera publié d'ici quelques semaines, sur l'opportunité de la création d'un tel fichier et sur ses éventuelles possibilités d'amélioration, tant en termes juridiques que techniques. Elle portera en particulier sur trois points, qui focalisent un certain nombre de questions et d'inquiétudes :

- la centralisation de cette base et les enjeux de sécurité informatique afférents ;
- les possibilités d'utilisations détournées d'un tel fichier et les moyens de les prévenir ;
- les modes de gouvernance des choix technologiques de l'État.

Le CNNum souhaite inviter le Gouvernement et les différentes instances publiques à communiquer via la plateforme tout élément d'information, de contexte ou d'éclairage permettant de mieux comprendre l'architecture technique retenue et les raisons de son choix. En particulier, il espère que le Gouvernement pourra autoriser les instances interministérielles concernées — SGMAP, DINSIC, ANSSI... — à partager leurs analyses sur le sujet.

Le Conseil espère que son avis, et la consultation qui aura permis l'émergence de diagnostics partagés et de solution alternatives, seront des outils au service du débat parlementaire et du travail futur du gouvernement.

Lien vers la plateforme de débat: <http://tes.cnnumerique.fr/>

Paris, le 8 novembre 2016